

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE
MANIFESTATION RUNNING**

**uniquement dans l'impossibilité de faire la demande sur la
plateforme SIMS : <https://declaration-manifestations.gouv.fr/>**

*Article sL. 331-5 et 6, R331-3 etA. 331-1 du Code du Sport.
Article II.A.2 de la réglementation running.*

Commission Départementale Running de :

SEINE ET MARNE

Cette demande concerne :

Les organisateurs non affiliés à la FFA dont la manifestation de running ouverte aux licenciés FFA ou à des participants étrangers, titulaires d'une licence compétition délivrée par une fédération affiliée à World Athletics, et donnant lieu à remise de prix dont la valeur en argent ou en nature excède une valeur fixée par arrêté (actuellement fixée à 3 000 €), que cette manifestation se déroule ou non en tout ou partie sur des voies publiques ou ouvertes à la circulation publique.

Elle doit être faite sur ce formulaire en 2 exemplaires et transmise au Comité départemental du département de départ ou d'entrée en France par LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION. Une copie sera adressée à tous les Comités départementaux des autres départements traversés.

A défaut de réponse sous délai d'un mois à réception, cette autorisation est réputée accordée. Cet accord muet ne dispense pas l'organisateur d'en respecter les engagements.

Remarques :

- 1-** Cette demande ne se substitue pas à la demande d'avis nécessaire aux manifestations soumises à déclaration ou à autorisation administrative.
- 2-** La réglementation applicable est la « Réglementation Running », en totalité pour les clubs FFA, au minimum les chapitres II.A, III.A, IV et V pour les autres organisateurs.
- 3-** L'attention des organisateurs est attirée sur le fait que la délivrance de cette autorisation n'implique pas que les performances réalisées puissent donner lieu à homologation. Seules les manifestations respectant la totalité du règlement FFA, avec un jury composé d'officiels FFA désignés ou approuvés par la Commission compétente du Comité départemental d'Athlétisme et suivies en permanence par un officiel running FFA désigné par la CRR peuvent donner lieu à homologation des performances.

1 - L'EPREUVE :

- Dénomination : _____
- Date : _____
- Lieu de départ : _____
- Lieu d'arrivée : _____
- Distance sur lesquelles sont organisées les différentes courses : _____

(Si plusieurs courses sont organisées, le règlement joint devra obligatoirement indiquer pour chacune d'elles l'heure du départ, la distance et les catégories d'âges concernées).

- Nombre total de participants de l'année précédente : _____
- Renseignements concernant le type de course :

Epreuve en ligne	☐
Epreuve contre la montre	☐
Epreuve en relais	☐
Epreuve par étapes	☐

Circuit	☐
Ville à ville	☐

Lieu de départ _____

Lieu d'arrivée _____

Pour une épreuve par étapes lieux des étapes :

Course sur route	☐
Course en montagne classique	☐
Trail	☐
Cross	☐
Courses à obstacles	☐

Epreuve ouverte à tous	☐
Epreuve réservée aux _____	
Epreuve ouverte aux handicapés	☐

2 – L'ORGANISATEUR :

• Nom de l'organisateur :

Forme juridique :

Club FFA ☐
Association loi 1901 ☐
Autre (préciser) ☐

Numéro :

Déclarée le : A :

Numéro SIREN :

• Adresse du siège social : _____

Téléphone :

Fax :

e-mail :

Nom et prénom du responsable de l'organisation :

Qualité :

3 - DECLARATION DU RESPONSABLE DE L'EPREUVE :

Je soussigné(e) _____ responsable

de l'épreuve décrite ci-dessus,

certifie l'exactitude des renseignements concernant la compétition,

déclare avoir pris connaissance du Règlement manifestations running de la FFA et m'engage à en respecter à minima les chapitres II.A, III.A, IV et V (les chapitres II.B et III.B ne sont applicables qu'aux organisateurs affiliés à la FFA) ;

m'engage à respecter les règles internationales applicables pour la participation des athlètes étrangers (autorisation de la fédération affiliée à World Athletics dont ils ressortent).

Fait le : _____ à : _____

Signature et cachet: